



Paris lance un appel à idées pour imaginer le devenir de 24 pavillons et lieux d'exception

Julien Bargeton, adjoint à la Maire, lance jeudi un appel à idées auprès des professionnels, pour imaginer le devenir de 24 pavillons et lieux d'exception, propriétés de la Ville de Paris. Objectifs : les ouvrir davantage aux Parisiens, en diversifiant les activités qu'ils accueillent.

La Ville de Paris est propriétaire de plusieurs pavillons et lieux d'exception, situés notamment dans le bois de Boulogne, dans le bois de Vincennes, dans les parcs et jardins, ou sur les Champs-Élysées. Une partie d'entre eux est concédée par la Ville à des opérateurs, qui les exploitent dans le cadre de conventions ou de concessions. Les usages qui en sont faits sont variés, avec une prédominance des activités événementielles et de restauration.

« Une autre partie de ces pavillons et lieux d'exception est en revanche fermée ou peu accessible au grand public. Ils ont souvent une forte valeur patrimoniale et un potentiel important d'attractivité pour la capitale. C'est pourquoi, avec Anne Hidalgo, nous souhaitons pouvoir les rouvrir aux Parisiens et aux visiteurs », annonce Julien Bargeton, adjoint à la Maire, en charge des concessions et des marchés publics.

Un processus de co-création pour imaginer de nouveaux usages

Après un important travail de recensement et de diagnostic, associant toutes les directions de la Ville de Paris, l'édile a dressé la liste de 24 lieux, pour beaucoup méconnus des habitants, qui pourraient faire l'objet d'une mise en valeur. Pour réaliser celle-ci, il a choisi une approche inédite et innovante : un appel à idées auprès des professionnels.

« Depuis le début de la mandature, nous avons démontré notre volonté d'agir dans la concertation et la co-création. Cet appel à idées s'inscrit dans cette ligne, en proposant aux entreprises et aux associations d'imaginer, aux côtés de la Ville de Paris, quel pourrait être le devenir de ces lieux », détaille l'adjoint à la Maire.

Jeudi, Julien Bargeton réunit aujourd'hui à l'Hôtel de Ville des professionnels de tous les horizons pour leur expliquer cette démarche et les inviter à participer. Ils auront jusqu'au 10 décembre pour proposer pour ces pavillons et lieux d'exception des pistes d'utilisations originales et ambitieuses. La Ville mettra à leur disposition des fiches pratiques, qui détaillent les

caractéristiques de chacun des sites, et organisera des visites. « Tout est imaginable », insiste Julien Bargeton, « du café à la ferme urbaine, en passant par des activités d'économie sociale et solidaire ou portées par des startups. On, peut même imaginer que les activités varient sur un site en fonction des saisons ». Seule condition, insiste l'élu, « que ces lieux puissent s'ouvrir au plus grand nombre ».

Les contributions reçues seront compilées et analysées par la Ville. Après un échange avec les Maires des arrondissements concernés et une vérification de la faisabilité technique des projets, l'adjoint à la Maire révélera en janvier 2016 les nouveaux usages retenus et le calendrier de mise en œuvre. « Nous lancerons alors une mise en concurrence – procédure juridique transparente et équitable – qui permettra de sélectionner les futurs gestionnaires de ces lieux. Les premières ouvertures se feront à l'horizon 2017 », conclut l'adjoint à la Maire.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr